



# PLAN CLIMAT

Air-Énergie  
Territorial  
2019-2025



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

# SYNTHESE DES ENJEUX

## PLAN CLIMAT

Air-Énergie Territorial 2019-2025

SEPTEMBRE 2018



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

# Le bilan du précédent PCAET

# Sommaire

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>4</b>	2. 1 - ÉVALUATION QUANTITATIVE.....	6
<b>1 - CONTEXTE LOCAL .....</b>	<b>5</b>	2. 2 - ÉVALUATION QUALITATIVE.....	11
<b>2 - LE BILAN DU PRECEDENT PCAET.....</b>	<b>6</b>	<b>3 - ANNEXE.....</b>	<b>18</b>

## 1 - Contexte local

**2014** : lancement du PCET 2015-2020. Il a été validé par les services de l'État sous la forme d'un PCAET par la prise en compte du respect de la nouvelle loi de transition énergétique (n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Un programme d'actions 2015-2020 a été défini autour des 3 axes stratégiques comprenant chacun 3 axes opérationnels et 47 fiches « action-type » à mettre en œuvre pour la période 2015-2020 pour un budget de 40,2 millions d'euros. La part mise en œuvre par les « partenaires » était équivalente à 245 000 euros dont 90% était consacré au syndicat mixte des transports Artois Gohelle pour le déploiement du Bus à Haut niveau de service.

**Entre 2011 et 2014** : un premier Contrat d'Objectifs Territorial est signé avec le Conseil régional et l'ADEME pour le territoire d'Artois Comm.

Fusion des territoires Artois Comm. et Communauté de Communes de Noeux et Environ au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

**Le 4 Novembre 2015** : adoption à l'unanimité du Plan climat territorial par le conseil communautaire d'Artois Comm..

**Le 14 Décembre 2015** : adoption à l'unanimité du Plan climat territorial par le conseil communautaire du Pays de Lys Romane. Signature de la convention TEPCV (Territoire à Énergie positive pour la croissance verte) pour Artois Comm.

**Le 18 Novembre 2015** : signature de la convention TEPCV (Territoire à Énergie positive pour la croissance verte) pour Artois Comm..

**Le 24 Février 2016** : Signature de la convention TEPCV pour le pays de la Lys Romane.

**1er Janvier 2017** : Fusion avec le territoire du Pays de la Lys Romane et création de la Communauté d'Agglomération de Bethune-Bruay, Artois Lys Romane.

Un projet de territoire est en cours à l'échelle de la nouvelle Communauté d'agglomération depuis 2018.

Dans la perspective de la construction du Plan Climat Air Énergie Territorial 2020-2025, **il était nécessaire de réaliser une évaluation de la démarche précédente afin d'en tirer des informations précieuses à la prise en compte des enjeux. Elle permettra de mieux orienter le futur plan climat et d'adapter les actions.** Elle est un point d'étape nécessaire pour la mise en œuvre du futur programme d'actions.

Cette évaluation intermédiaire a été effectuée entre Janvier et Février 2019.

L'évaluation s'est appuyée sur l'ensemble des documents disponibles au sein de la Communauté d'Agglomération de Bethune-Bruay, Artois Lys Romane.

Le rapport ci-après présente les principaux résultats de cette évaluation. **Ce regard critique n'a pas pour objectif de juger ce qui a été fait, mais d'aider à la définition du prochain plan d'action, en valorisant ce qui a bien fonctionné et en améliorant ce qui a moins bien fonctionné.**

A chaque partie est associée un encart « enseignements pour le prochain PCAET », qui a pour objet d'identifier les pistes d'amélioration pour le prochain plan climat.

## 2 - Le bilan du précédent PCAET

Le Plan Climat énergie territorial validé en 2014 pour la période 2015-2020 comptait 47 actions, réparties en 3 axes stratégiques suivants eux-mêmes découpés en 3 axes opérationnels et orientations :

### Axe 1 « Vers une société et une économie éco-responsable »

- Réduire la part de la voiture dans nos modes de déplacements
- Poursuivre notre politique volontariste de limitation de l'impact des déchets
- Accompagner la mutation écologique des entreprises et des emplois

### Axe 2 « Répondre aux défis de la transition énergétique »

- Pour une sobriété d'Artois Comm
- Pour une performance énergétique territoriale
- Connaître et mobiliser les ressources énergétiques renouvelables

### Axe 3 « Construire le territoire robuste »

- Concevoir un urbanisme durable
- Accompagner les évolutions des pratiques agricoles réduisant les impacts climatiques
- Engager l'agglomération dans l'adaptation au changement climatique
- Mener le pilotage climatique du territoire

Ces différents axes thématiques comprenaient également des objectifs précis à atteindre pour ce territoire

## 2.1 - Évaluation quantitative

### État d'avancement des actions

Catégorie d'actions	nombre	%
Abandonnée	4	9%
En attente	11	25%
Engagée	18	41%
Modifiée	3	7%
Non réalisée	4	9%
Terminée	4	9%

Tableau 1 : Niveau d'avancement des actions

Dans une première approche, les actions ont été classées selon leur niveau d'avancement, au moyen d'une grille d'analyse simplifiée :

- actions abandonnées : décision prise de ne pas mettre en œuvre l'action ;
- actions non réalisées : action non commencée, aucune démarche entreprise, aucune action prévue
- actions en attente : action non commencée mais qui reste prévue au calendrier.
- action modifiée : concerne des actions dont la mise en œuvre est très différente de ce qui était prévu au départ

# Le bilan du précédent PCAET

- action engagée : mise en œuvre commencée, études réalisées, budget validé...
- action terminée.

Les résultats montrent que 41% des actions sont engagées et que 9% des actions sont terminées soit 50% des actions totales. Cependant, 9% actions apparaissent comme abandonnées, 25% sont en attente et 9% non réalisées, ce qui représente quand même au total 43% des actions.

## Type d'actions

Les actions ont été classées en 4 catégories :

- Communication / Sensibilisation / Formation
- Diagnostic / Étude
- Action Opérationnelle
- Suivi / évaluation

Catégorie d'actions	nombre	%
Action Opérationnelle	12	27%
Communication / Sensibilisation / Formation	10	23%
Diagnostic / Etude	18	41%
Suivi / évaluation	4	9%

Tableau 2 : Catégorie d'actions



Ce classement montre que les actions opérationnelles et de communication sensibilisation représentent la moitié des actions du plan climat (50%).

Par ailleurs, 41% des actions sont dédiées à des études et diagnostic, cette part reste encore importante au regard de l'opérationnalité de ce type de programme.

On peut noter également une part importante d'actions dédiées au suivi et à l'évaluation au regard d'autres plan climat.

## Synthèse et enseignements pour le PCAET 2020-2025

La moitié des actions sont opérationnelles ou dédiées à la sensibilisation.

Une forte part des actions (41%) reste dédiée aux études et diagnostic

Une volonté de suivi et d'évaluation réelle sur ce plan climat avec 9% des actions dédiées.

## Catégorie d'acteurs

Pour chaque action, une ou plusieurs catégories d'acteurs sont identifiés comme pilote et comme partenaires.

L'analyse montre que les partenaires associés à la collectivité (Département, Région, ADEME, Syndicat tiers...) portent environ 24% des actions.

Les collectivités territoriales adhérentes à la Communauté d'Agglomération sont porteuses ou partenaires d'environ 20% des actions, ce qui s'explique par la volonté initiale de construire la démarche avec les communes.

# Le bilan du précédent PCAET

La Communauté d'Agglomération, porteuse du Plan Climat, gère en direct 42% des actions. Elle assure le bon déroulement de la mission et la cohérence de l'ensemble de la démarche.

L'analyse montre que le secteur public direct porte la grande majeure partie des actions mais que certains autres acteurs du territoire sont encore peu représentés : seulement 8% des actions avec les entreprises, 5% avec les associations et 1% avec les bailleurs, ...

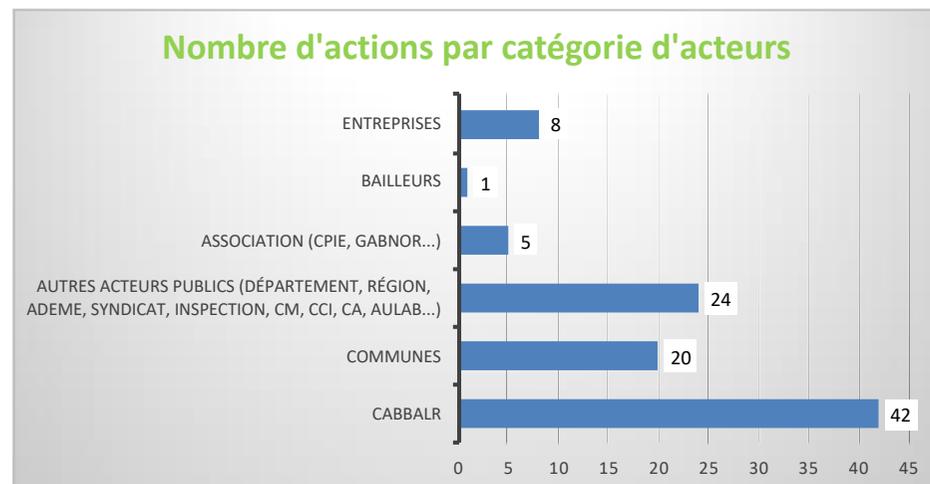


Tableau 3 : Catégorie d'acteurs



## Synthèse et enseignements pour le PCAET 2020-2025

Un plan d'action centré sur les actions portées par les collectivités territoriales.

Nécessité d'élargir l'implication des acteurs du domaine privé et de la société civile pour répondre aux nouvelles exigences des PCAET et aussi atteindre un bon niveau d'ambition.

## Prise en compte des enjeux

L'analyse de l'impact des actions a été effectuée selon 4 grandes thématiques : émissions de GES (gaz à effet de serre), qualité de l'air, énergie et vulnérabilité

L'impact est classé de 0 = nul à 4 = majeur.

Le niveau 0 est attribué quand l'action n'agit pas sur la thématique.

Le niveau 1 est attribué lorsque l'impact est indirect, notamment pour les actions de sensibilisation et de communication.

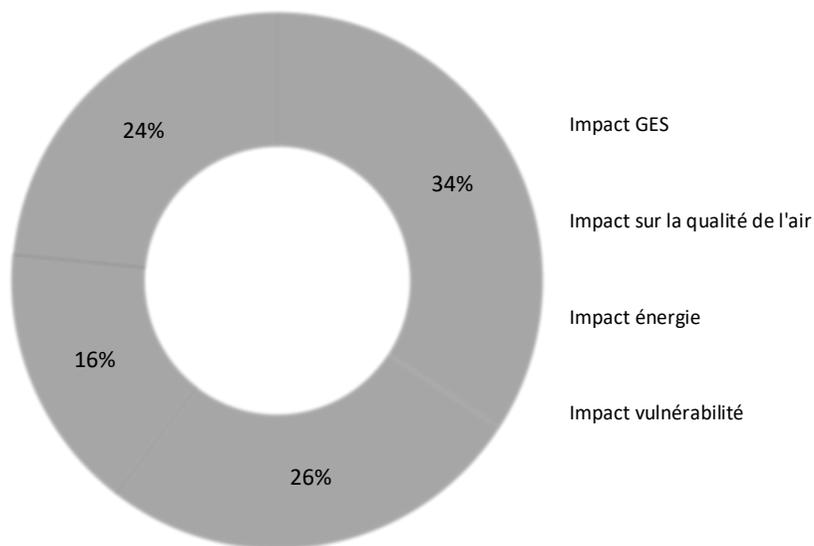
Les niveaux 2 à 4 concernent des actions ayant un résultat potentiellement concret.

L'analyse montre que les impacts sur les émissions de GES sont relativement bien abordés dans le plan d'action, mais l'impact sur les consommations d'énergie nettement moins.

Cela s'explique probablement par l'ampleur de la tâche notamment sur l'habitat et la nécessité d'un programme de massification de la démarche.

Il est intéressant de noter que la gestion des impacts qualité de l'air et vulnérabilité étaient déjà bien prises en compte dans le programme d'actions.

# Le bilan du précédent PCAET



**Tableau 4 : prise en compte des enjeux dans le programme d’actions par types d’impact**

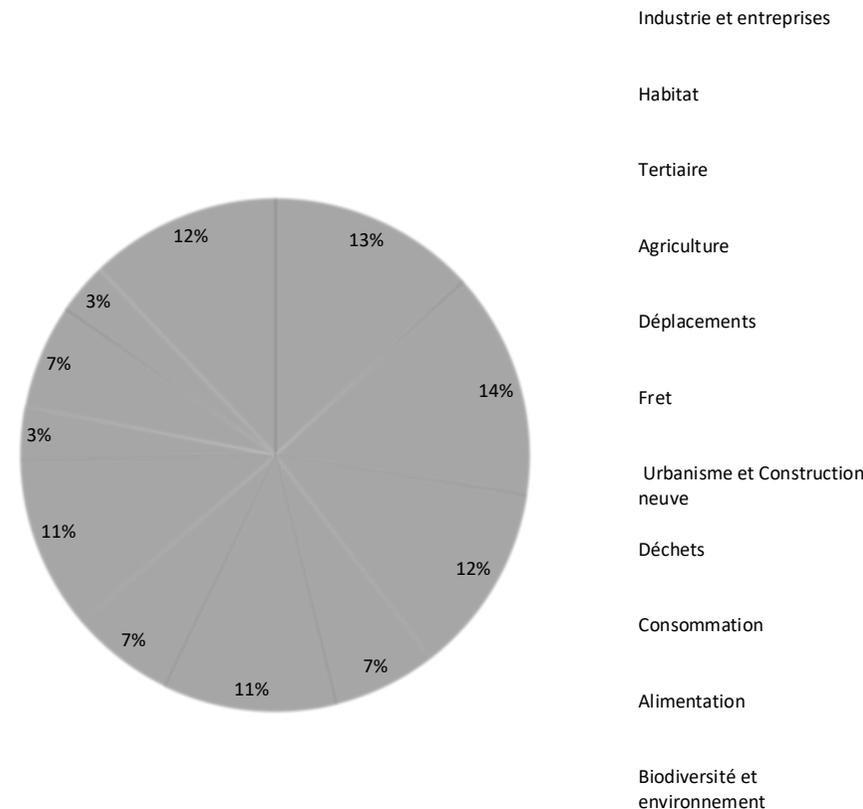
## Secteurs d’activité

Le graphique ci-contre présente les secteurs d’activité économique abordés par les actions. Une action peut concerner plusieurs secteurs d’activité.

Ce graphique montre que les secteurs les plus abordés en terme de typologie d’actions sont la biodiversité et l’environnement, les déplacements, l’urbanisme, les industries, l’habitat et la

consommation. Globalement toutes ces thématiques sont traitées à part égales entre 10% à 15% des actions.

Le reste des secteurs d’activités couverts par le Plan Climat est réparti entre les autres actions. A noter la faiblesse d’actions dans le domaine de l’alimentation, et les déchets.



**Tableau 5 : secteurs d’activités abordés par les actions prévues**

Le graphique suivant reprend la même analyse, mais en enlevant les actions abandonnées, modifiées ou en attente. On constate

# Le bilan du précédent PCAET

que dans chacun des secteurs à impact moins de la moitié des actions ont été réalisées ou terminées. Ce constat est encore plus fort sur le secteur de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

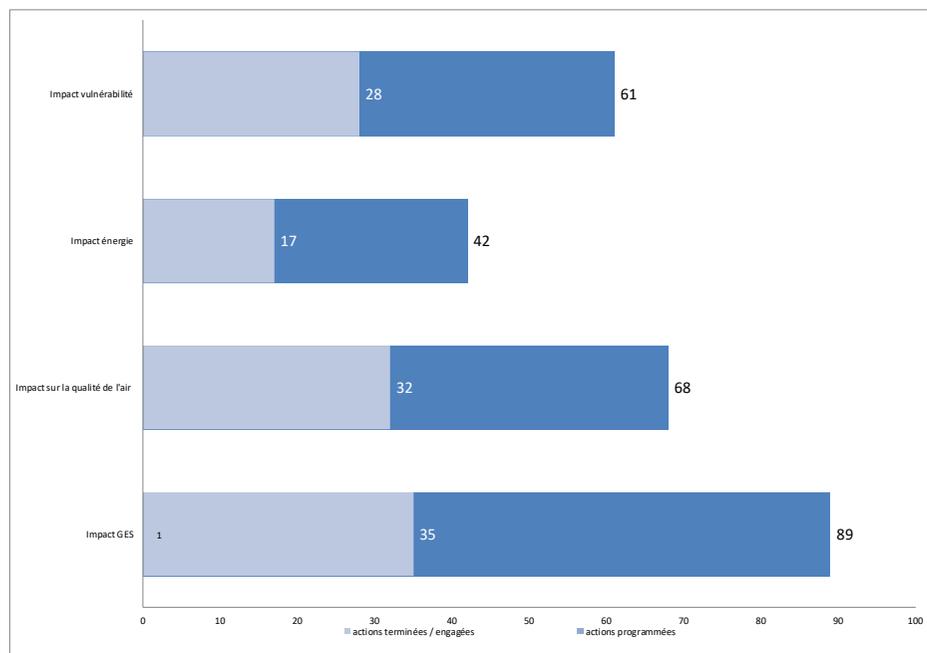


Tableau 5 : secteurs d'activités abordés par les actions engagées et terminées



## Synthèse et enseignements pour le PCAET 2020-2025

Le Plan Climat balayait bien tous les secteurs d'activité, mais la mise en œuvre des actions a été plus complexe pour certains secteurs (agricoles notamment)

Le prochain PCAET devra mieux prendre en compte ces secteurs, en construisant des actions réalisables, avec les acteurs concernés.

## Suivi des indicateurs

Pour chaque action, un ou plusieurs indicateurs a été défini dès 2014.

Ces indicateurs sont reliés à l'objectif affiché de l'action, ils permettent de suivre l'avancement de l'action.

Ils sont cependant multiples et multiformes, ils ont été définis avec un objectif chiffré associé. Il est possible de définir un taux d'avancement de l'indicateur mais le nombre d'interlocuteur est trop important pour recueillir toutes ces informations. Cela n'a pas pu être réalisé.

Les résultats n'ont pu être collectés pour ces indicateurs.

## Synthèse et enseignements pour le PCAET 2020-2025

Pour chaque action, définir des indicateurs de suivi pertinents (simple, mesurable et concret) permettant d'évaluer l'avancement concret et réel actions par actions.

Chaque indicateur doit être associé à un objectif chiffré et mesurable.

Possibilité de définir des indicateurs environnementaux permettant d'analyser chaque année l'état du territoire, indicateurs décorrélés des fiches actions.

Il semble également intéressant de se caler sur les indicateurs suivis par les différents services (collecte des déchets, patrimoine, habitat...).

Il est important de formaliser ce suivi auprès des partenaires dans les futures chartes d'engagement.

## 2. 2 - Évaluation qualitative

L'objectif de cette démarche est d'une part de faire la synthèse des leviers et des freins à la mise en place des actions du plan climat en cours, et d'autre part de définir des recommandations sur la gouvernance, l'animation, le calibrage des actions, le système de suivi et les indicateurs, la mobilisation des acteurs et l'affectation des ressources.

### *Analyse globale du Plan d'action*

Le tableau dans les pages suivantes analyse le plan climat 2015 - 2020 selon un certain nombre d'angles.

#### ***Synthèse et enseignements pour le PCAET 2020-2025***

Passage d'un territoire plutôt urbain à un territoire PCAET avec une composante plus rurale et une dimension industrielle avec le pôle d'Isbergues (opportunités sur la valorisation de la chaleur fatale !)

Problématique de mobilité lien rural urbain et de centralité.

Problématique de vulnérabilité : accentuation des problématiques d'inondations et retrait gonflement des argiles.

Ce nouveau PCAET peut être une avancée pour le projet de territoire en intégrant les nouvelles problématiques et opportunités liées à la fusion récente de la collectivité.

# Le bilan du précédent PCAET

<p>Angle d'analyse</p>	 <p>Caractéristiques</p>	 <p>Points forts et leviers mis en œuvre</p>	 <p>Points faibles et freins identifiés</p>	 <p>Enseignements pour le prochain PCAET</p>
<p><b>Acteurs impliqués</b></p>	<p>Le choix fait lors de l'élaboration du PCET en 2015 était de construire un plan d'action porté par la collectivité, les communes et les grands acteurs publics ou syndicat mixte associé.</p>	<p>Cette décision a permis la mise en œuvre concrète d'une grande partie de ces actions qui relevaient de grands chantiers structurants (ex BHNS)</p>	<p>La faible participation des acteurs extérieurs (société civile et habitants) limite l'ampleur du plan climat.</p>	<p>Le nouveau PCAET devra impliquer les partenaires de la collectivité et les acteurs du territoire. Il s'agit d'une attente renforcée pour les nouveaux PCAET, dans lesquels la collectivité doit jouer un rôle d'animation du territoire.</p> <p>Il est donc important de co-construire le plan d'action pour que les actions qui concernent des acteurs soient portées et pilotées par ces acteurs.</p>

# Le bilan du précédent PCAET

<p>Angle d'analyse</p>	 <p>Caractéristiques</p>	 <p>Points forts et leviers mis en œuvre</p>	 <p>Points faibles et freins identifiés</p>	 <p>Enseignements pour le prochain PCAET</p>
<p><b>Portage politique</b></p>	<p>Le PCET a été porté par chaque collectivité individuellement avant la fusion sur des bases différentes</p>	<p>La fusion des collectivités a permis l'émergence d'un territoire de projet pour lequel l'échelle PCAET est pertinente englobant à la fois les forces et les faiblesses de ce nouveau territoire</p>	<p>Le territoire doit faire bloc autour de ce projet et ne pas distinguer le rural de l'urbain, ni le mettre en opposition.</p>	<p>Il est nécessaire de construire un comité de pilotage associant des élus autour des différentes thématiques : habitat, mobilité, aménagement du territoire...</p> <p>Pour la mobilité, construire un portage politique fort.</p> <p>Assurer le lien politique entre le projet de PCAET, le projet de territoire et la construction du SCOT en cours.</p>

# Le bilan du précédent PCAET

<p>Angle d'analyse</p>	 <p>Caractéristiques</p>	 <p>Points forts et leviers mis en œuvre</p>	 <p>Points faibles et freins identifiés</p>	 <p>Enseignements pour le prochain PCAET</p>
<p><b>Gouvernance technique interne</b></p>	<p>Le plan climat est suivi au sein de la direction environnement par un chargé de mission plan climat et son collaborateur.</p>	<p>Une dynamique forte au plus proche du terrain depuis le début de la démarche</p>	<p>Certaines actions identifiées au début et importantes en terme d'impacts ont été abandonnées en cours de route en partie liée à la nature de ces actions (très structurelles et structurantes)</p>	<p>Il est important de bien associer les directeurs de services à l'élaboration du prochain plan d'action. Une possibilité est d'identifier au sein des principaux services un référent plan climat, qui sera le relai du PCAET au sein de son service.</p> <p>L'animation de cette équipe des référents plan climat est un point clef pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action. Leur rôle sera de s'assurer de la mise en œuvre des actions et d'actualiser annuellement le bilan. Ils permettront aussi d'assurer le suivi dans le temps de la démarche (indicateurs)</p>

# Le bilan du précédent PCAET

<p>Angle d'analyse</p>	 <p>Caractéristiques</p>	 <p>Points forts et leviers mis en œuvre</p>	 <p>Points faibles et freins identifiés</p>	 <p>Enseignements pour le prochain PCAET</p>
<p><b>Thématiques abordées</b></p>	<p>Le plan climat comporte 3 axes stratégiques et 3 axes opérationnels</p>	<p>Classiquement dans les PCET, les principales thématiques abordées sont l'habitat, la mobilité, les déchets et l'énergie.</p>	<p>Certaines thématiques sont abordées dans le plan climat mais les actions ont été peu voire pas mises en œuvre : agriculture, consommation...</p> <p>La qualité de l'air y est peu abordée.</p> <p>Les actions sont principalement de grandes actions structurelles et structurantes</p>	<p>Balayer toutes les thématiques, en identifiant des actions réalisables notamment avec les acteurs associatifs : leur réussite est valorisante.</p> <p>Coupler la vulnérabilité et la qualité de l'air aux autres thématiques GES et énergie.</p> <p>En ce qui concerne l'aménagement du territoire, intégrer les enjeux climat air énergie et adaptation dans les PLUI et le SCOT</p>
<p><b>Liens avec les autres documents de planification</b></p>		<p>Nouveau Plan climat conçu en lien avec le SCOT</p> <p>Le précédent PCET s'est fixé des objectifs chiffrés par axes.</p>	<p>Suivre les objectifs fixés lors de réunion avec les référents plan climat.</p>	<p>L'évaluation environnementale devra analyser les liens du PCAET avec tous les documents de planification en vigueur : SRCAE ou SRADDET, SCOT, PDU</p> <p>Au-delà, il est important de créer un lien fort entre le PCAET et le</p>

# Le bilan du précédent PCAET

<p>Angle d'analyse</p>	 <p>Caractéristiques</p>	 <p>Points forts et leviers mis en œuvre</p>	 <p>Points faibles et freins identifiés</p>	 <p>Enseignements pour le prochain PCAET</p>
				<p>SCOT qui sont en cours de révision simultanément</p>
<p><b>Financement</b></p>		<p>Les actions qui ont été réalisées sont souvent celles qui ont fait l'objet d'un financement extérieur.</p>	<p>Une partie des actions n'était pas budgétée ni financée lors de l'écriture du plan d'action. L'absence de financement ou le coût trop élevé est un frein important à la mise en œuvre de nombreuses actions.</p>	<p>Mieux chiffrer dès le début le coût des actions programmées ;</p> <p>Construire une ingénierie de financement</p> <p>Prévoir des actions pour pouvoir répondre aux appels à projets régionaux et nationaux.</p>

# Le bilan du précédent PCAET

<p>Angle d'analyse</p>	 <p>Caractéristiques</p>	 <p>Points forts et leviers mis en œuvre</p>	 <p>Points faibles et freins identifiés</p>	 <p>Enseignements pour le prochain PCAET</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p>Des indicateurs définis et chiffrés dans un tableur facilement accessible</p>		<p>Les indicateurs définis dans le plan climat 2015-2020 n'ont pas été suivis ou n'ont pas fait l'objet d'une remontée au chargé de mission plan climat.</p> <p>Au quotidien, il n'y avait aucune évaluation de l'avancement global du plan climat et de sa mise en œuvre.</p>	<p>Construire des indicateurs pertinents et réalistes</p> <p>Différencier indicateurs d'avancement et indicateurs d'état du territoire</p>

## 3 - Annexe

Annexe 1 : Analyse détaillée des actions